

Québec, le 4 décembre 2025

Objet : Suivi, comité d'équité salariale

Bonjour,

Nous voulons faire le point sur les travaux du comité d'équité salariale.

Rappelons-nous les notions suivantes :

La Loi sur l'équité salariale, adoptée le 13 décembre 2018 et entrée en vigueur le 31 août 2021, établit un régime proactif visant à garantir l'équité salariale.

Qu'est-ce que l'équité salariale ?

L'équité salariale est le droit pour toute personne de recevoir un salaire égal à celui d'une autre personne occupant un emploi de valeur équivalente, peu importe son sexe.

Objectif :

Éliminer la discrimination salariale fondée sur le sexe en corrigeant les écarts entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et masculine.

Obligations des employeurs :

1. Élaborer un plan d'équité salariale pour tous les employés dans un seul programme;
2. Mettre à jour le plan tous les 5 ans;
3. Constituer un comité d'équité salariale (syndiqués, non syndiqués, employeur ou son représentant).

Processus :

1. Identifier les catégories d'emplois ;
2. Déterminer la prédominance (féminine ou masculine) ;
3. Évaluer la valeur du travail ;
4. Calculer et comparer la rémunération ;
5. Afficher le plan et ajuster les salaires si nécessaire.

Mise à jour des travaux d'équité salariale :

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour discuter des catégories d'emplois, de leur prédominance et de l'évaluation des guides de fonction.

L'affichage de l'ébauche du plan devait être déposé au plus tard le 3 septembre 2024. Toutefois, l'employeur a déposé une demande de report au début du mois de septembre de la même année.

Les rencontres se sont tenues jusqu'au 15 juillet 2025. C'est à ce moment que l'employeur nous a informés que les travaux du comité seraient mis sur pause et qu'une deuxième demande de prolongation auprès de la Commission d'équité salariale serait faite, dû à l'échéancier serré et que les étapes d'évaluation ne soient pas terminées.

Le comité prévoit reprendre ses travaux en janvier 2026. Nous vous tiendrons informés, dès que nous aurons plus de détails.

Solidairement,

Votre comité d'équité salariale

Région Est du Québec et Saguenay-Lac-St-Jean
www.sevl1417.com